

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'ANGLE DE LA  
ROUTE D'EPINAL ET DU CHEMIN DE GRANDRUPT DURANT LES TRAVAUX DE  
CREATION D'UN ARRET DE BUS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mardi 4 juillet 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de création  
d'un arrêt de bus, à l'angle de la route d'Epinal et du chemin de Grandrupt,

- **La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du chantier.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 juin 2017,

Le Maire,



David VALENCE